



DIJON, LE

JEAN-PIERRE COUREAU

EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ
Tableau de l'Ordre de Dijon

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Compagnie Régionale de Dijon

N/RÉE :

V/RÉE :

OBJET :

CERTIFICATION

Je soussigné **Jean-Pierre COUREAU**, agissant en qualité de Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes, de l'association **ART DANSE BOURGOGNE**, située 8, rue Général Delaborde – 21000 DIJON,

CERTIFIE

Qu'en exécution de la mission qui m'a été confiée, j'ai procédé au contrôle des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) couvrant la période **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008**,

Que les comptes annuels tels qu'ils sont annexés à la présente certification sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fait à Dijon,
Le 8 mars 2009

Jean-Pierre COUREAU
Commissaire aux Comptes

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION ART DANSE BOURGOGNE Néant *

Adresse de l'entreprise 8 RUE DU GENERAL DELABORDE 21000 DIJON

Numéro SIRET * 3 4 8 6 5 5 5 4 9 0 0 0 3 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				13 1 1 2 2 0 0 8		13 1 1 2 2 0 0 7		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	18 917	016	18 917			
	Immobilisations corporelles *	028	18 532	030	14 816	3 716	321	
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
	Total I (5)	044	37 449	048	33 733	3 716	321	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	12 556	070		12 556	9 679
		Autres * (3)	072	29 126	074		29 126	29 213
	Valeurs mobilières de placement	080	61 000	082		61 000	63 346	
	Disponibilités	084	6 045	086		6 045	4 811	
	Charges constatées d'avance *	092	600	094		600		
		Total II	096	109 326	098		109 326	107 050
		Total général (I+II)	110	146 775	112	33 733	113 042	107 371
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET 1		NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120						
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		132				
	Report à nouveau	134		43 110		36 797		
	Résultat de l'exercice	136		4 579		6 313		
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142	47 689		43 110		
	Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				3 000		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		17 388		20 823		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		42 265		27 138		
	Produits constatés d'avance	174		5 700		13 300		
		Total III	176	65 354		64 261		
	Total général (I + II + III)	180	113 042		113 042	107 371		
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 074		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes

Formulaire obligatoire (article 302, septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION ART DANSE BOURGOGNE

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31/12/2008

Exercice N-1 clos le 31/12/2007

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS ET CHARGES DIVERS		RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS		DÉFICITS	
Ventes de marchandises *											
Production vendue	biens	209									
	services *	217	18 212								
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)											
Production immobilisée *											
Subventions d'exploitation reçues											
Autres produits											
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)											
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)											
Variation de stock (marchandises) *											
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)											
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *											
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)											
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle * 243)											
Rémunérations du personnel *											
Charges sociales (cf. renvoi 380)											
Dotations aux amortissements *											
Dotations aux provisions											
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)											
Total des charges d'exploitation (II)											
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											
Produits financiers (III)											
Produits exceptionnels (IV)											
Charges financières (V)											
Charges exceptionnelles (VI)											
Impôts sur les bénéfices * (VII)											
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)											
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *											
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles											
Provisions non déductibles *											
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)											
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248									
Entreprises nouvelles (44. septies) 986		zones franches urbaines (44. octies et octies A) 987									
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		Jeune entreprise innovante (44. septies A) 989									
Divers* (dont : Investissements outre-mer 344, créance due au report en arrière du déficit * 346)											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)											
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :											
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2									
Primes et cotisations complémentaires facultatives 381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* : 380									
Montant de la T.V.A. collectée 374		Effectif moyen du personnel* : 376									
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) : 378		Montants des prélèvements personnels de marchandises* 399									

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	1
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	2
Etat des échéances des créances et des dettes	2
Evaluation des créances et des dettes	3
Dépréciation des créances	3
Produits à recevoir	3
Charges à payer	3
Charges et produits constatés d'avance	3

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 917		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 966		4 074
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 492		
TOTAL	14 458		4 074
TOTAL GENERAL	33 375		4 074

ANNEXE

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			18 917	18 917
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 040	7 040
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			11 492	11 492
TOTAL			18 532	18 532
TOTAL GENERAL			37 449	37 449

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	18 917			18 917
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 966	425		3 391
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 170	255		11 425
TOTAL	14 136	680		14 816
TOTAL GENERAL	33 054	680		33 733

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	425				
Matériel de bureau informatique mobilier	255				
TOTAL	680				
TOTAL GENERAL	680				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	12 556	12 556	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 626	8 626	
Divers état et autres collectivités publiques	20 500	20 500	
Charges constatées d'avance	600	600	
TOTAL	42 282	42 282	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	17 388	17 388		
Personnel et comptes rattachés	8 664	8 664		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 519	27 519		
Impôts sur les bénéfices	385	385		
Taxe sur la valeur ajoutée	134	134		
Autres dettes	5 564	5 564		
Produits constatés d'avance	5 700	5 700		
TOTAL	65 354	65 354		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	20 500
Total	20 500

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	9 860
Autres dettes	5 564
Total	15 424

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	600
Total	600
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	5 700
Total	5 700

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames,
Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2008** sur :

- ✓ Le contrôle des comptes annuels de l'Association **ART DANSE BOURGOGNE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ✓ La justification des appréciations ;
- ✓ Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

II/ - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous n'avons aucun élément nouveau à porter à votre connaissance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III/ - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Dijon,
Le 8 mars 2009



Jean-Pierre COUREAU
Commissaire aux Comptes

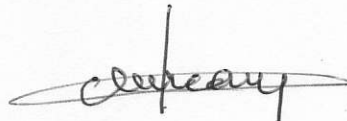
RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames,
Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à Dijon,
Le 8 mars 2009



Jean-Pierre COUREAU
Commissaire aux Comptes